



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grèves

Question écrite n° 117091

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'organisation et la poursuite des mouvements de grève au sein de la fonction publique. En effet, lorsqu'une grève se déroule dans une entreprise publique et afin de ne pas perdre de vue la nécessaire continuité du service public en faveur de l'utilisateur, il serait souhaitable que les responsables du mouvement social soient tenus, au bout de huit jours de grève, d'organiser un vote à bulletin secret afin de constater objectivement si la majorité des personnels veut ou non poursuivre ledit mouvement. Il souhaiterait donc connaître l'avis du Gouvernement sur cette matière importante.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117091

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 978